



Paris, 11 mars 2010

Eléments de rémunération du Président – Directeur Général publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2010, sur délégation de l'assemblée générale du 26 mai 2009 et sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un plan d'options de souscription d'actions bénéficiant en particulier à Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général. Le plan d'options n°9 est assorti d'un plan d'intéressement long terme (PILT) conformément à la politique du Groupe.

Plan de stock options n°9

Le Conseil d'Administration a adopté un plan de stock options n° 9, d'une durée de 8 ans, et a décidé d'attribuer à Frédéric Vincent, Président - Directeur Général, 41 800 options. Le prix d'exercice des options s'élève à 53,97 euros et l'acquisition des droits se fait chaque année par tranche de 25% après un délai d'un an, soumise à des conditions de performances décrites ci-après applicables aux Président-Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif.

Les options consenties à Frédéric Vincent sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration :

- Absence de décote : Les attributaires d'options ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
- Conditions de performance : Les options allouées aux membres du Comité Exécutif (y compris le P-DG) ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au *Free Cash Flow* dégagé par la Société. L'atteinte des conditions de performance sera constatée par le Comité des Nominations et des Rémunérations à chaque date d'acquisition des droits attachés aux options par quart, soit en 4 fois.
- Obligation de conservation : Le Président-Directeur Général est tenu de conserver un quart des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de son mandat.
- Prohibition des instruments de couverture : Les options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le P-DG) ainsi que les actions issues de la levée de

ces options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.

Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n°9

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007, l'attribution de stock options au titre du plan n°9 a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2012 égal au plus à deux tiers du bonus nominal en fonction de l'atteinte de 4 objectifs à fin 2011: un objectif lié à la performance de l'action Nexans, 2 objectifs liés à la performance financière du Groupe dérivés du plan stratégique 2009/2011 et un objectif lié à la réalisation des objectifs qualitatifs du plan stratégique 2009/2011.